

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le lundi 04 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 juin 2011, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, et M. LAURAINÉ.

Absents excusés : Sylvie LAVILLE et Stéphane GENAUDEAU

Secrétaire de séance : Christian GOUIN.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2011/06/01 - REDEVANCE ANNUELLE DE FRANCE TÉLÉCOM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 02 mars 1999, 17 novembre 2005 et du 06 juillet 2009 acceptant le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France TELECOM, selon le décret du 27 décembre 2005.

Les plafonds des redevances dues pour l'année 2011 sont :

- 24,64 €/m² pour l'emprise au sol (cabine)
- 36,97 €/km par artère souterraine
- 49,29 €/km par artère aérienne.

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche sachant que la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Les montants seront revalorisés chaque année au 1^{er} janvier selon le mode de calcul prévu par l'article R.20-53 du Code des Postes et Communications Électroniques par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01) : *Le calcul de la moyenne pour une année donnée N prend en compte les valeurs connues, au 1^{er} janvier suivant, de l'index mensuel TP01 de la fin de chacun des 4 trimestres précédents, c'est-à-dire les valeurs de décembre (N-1), de mars (N), de juin (N) et de septembre (N), sachant qu'au 1^{er} janvier (N+1) on ne connaît pas encore la valeur de décembre (N).*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces montants.

2011/06/02 - NATURA

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite de Justine COULOMBIER qui était venue lui présenter Natura 2000 et lui proposer la signature d'une charte de bonne conduite qui a pour objectif la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Les propriétaires riverains ont, de tout temps, protégé la nature dans ce sens et souhaitent continuer sans contraintes de quelque ordre que ce soit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la signature de cette charte par :

0 voix POUR - 6 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

2011/06/03 - LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ des locataires du 4 place de la Mairie, il est décidé, à l'unanimité, de porter le montant du loyer, dès la signature du contrat au nouveau locataire, à 530 € avec révision annuelle et indice de référence au dernier trimestre connu. La caution est fixée au montant d'un mois de loyer, soit 530 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces montants.

2011/06/04 - POSITIONNEMENT DES CANDÉLABRES ET DES PRISES

Il est décidé de prioriser la pose de candélabres supplémentaires seulement la voie principale, avenue de Pons, soit 4 candélabres, ainsi que la pose de 11 prises pour les illuminations de Noël : 2 à Orville et 9 dans le village.

2011/06/05 - LOTISSEMENT : POINT SUR LES TRAVAUX

Suite au désistement d'acheteurs, le terrain le plus près du lotissement actuel se trouve disponible.

Les travaux des installations de réseaux sont pratiquement terminés.

Un devis a été demandé pour la plantation d'arbres.

2011/06/06 - PRÉPARATION DU 10 JUILLET (Cérémonie du 14/07) ET DU 05 AOÛT (Concert)

La cérémonie se déroulera cette année le dimanche 10 juillet avec la "Batterie fanfare St-Fortaise", avec dépôt de gerbe, discours. L'apéritif sera offert par la Commune et le repas sera préparé par le Comité des Fêtes.

Le concert est organisé par la Mairie dans le cadre des Estivales de la CDCHS. Les repas des musiciens et techniciens, soit 8 personnes, sont pris en charge par la commune ainsi que le verre de l'amitié à l'issue du spectacle.

Pour ces 2 manifestations, le Comité des Fêtes a soumis l'idée de créer des toilettes sèches démontables derrière l'église. Le conseil approuve ce projet à l'unanimité.

2011/06/07 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

Paroisse : Le Père Monnard a réuni les maires des communes dépendant de la paroisse Notre-Dame de Recouvrance pour faire le point et annoncer son départ.

SNCF : Modernisation des voies entre Beillant et Pons à partir du 15 août. Travail de nuit de 21 h à 6 h du matin et fermeture des passages à niveau.

ERDF : La commune a été représentée pour la visite du transformateur de Pons.

PÊCHE : comme chaque année, la commune de St-Seurin est représentée à la journée "Pêche" de Pons.

PÔLE MÉCANIQUE : Présentation de la voiture et du vélo électrique.

2011/06/08 - QUESTIONS DIVERSES

8 juillet : visite du Conseil Général pour les "Villages Fleuris".

30 juillet : Tour de Charente Maritime féminin cycliste.

Il est envisagé l'ouverture de l'église pour permettre la visite aux touristes de passage.

Lucide 17 : dépistage du cancer du sein "Octobre rose", rubans à commander pour habiller un mannequin.

Container à textiles de la CDCHS : le plus proche est implanté à Bougneau.

Impasse des Champs à nettoyer : acacias à arracher.

Chemin avec Pérignac : enrobé prévu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 00.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

~~S. GENAUDEAU~~

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

~~S. LAVILLE~~